

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION MUNICIPALE
« TRAVAUX » DU MERCREDI 13 AOUT 2014 A 17H00**

Etaient présents :

Elus : M. Christophe RISOUL, M. Emmanuel BAROU, M. Alain MARTIN

Personnel communal : Mme Céline TARDIVEL, M. Stéphane MOUGENET (pour points 1 à 3)

Absents ou excusés :

Elus : M. Mathieu FALQUE, Mme Karine BONNABEL

Personnel communal : M. Claude RADENAC, M. Paul ROBIN

1. Entretien berges Chagnon

Il convient de prévoir rapidement une intervention du nettoyage des berges du Chagnon en amont du pont de la confluence Chagne/Chagnon. Le diagnostic initial de sureté réalisé en 2013 par le service RTM préconisait un traitement de la végétation. Cette intervention peut nécessiter une procédure de déclaration au titre du Code de l'Environnement. La question d'une procédure de défrichement se pose également.

Avis de la commission :

Les services techniques pourraient assurer cette prestation à partir de fin septembre si leur charge de travail le permet.

La déclaration au titre du Code de l'Environnement sera préparée dans ce sens, pour une intervention programmée fin septembre, d'une durée d'une semaine.

Par contre, la commission confirme ne pas lancer une demande de défrichement.

+ Visites relatives à la surveillance de la digue du Chagnon

Le service RTM a transmis en mairie l'étude de danger qui doit préciser les noms des personnes responsables en cas de crue (2 titulaires et 2 suppléants), puis être intégré au Plan Communal de Sauvegarde.

Avis de la commission :

Il convient d'être cohérent avec le Plan Communal de Sauvegarde, qui est actuellement en cours de mise à jour (PM). Il est proposé :

- Titulaires : M. Christophe RISOUL et M. Mathieu FALQUE
- Suppléants : M. Emmanuel BAROU et M. Alain MARTIN

Concernant le suivi et la surveillance de l'ouvrage, les visites de routine annuelles peuvent être assurées par les services municipaux (PM et ST). Par contre, une mission pourrait être confiée au RTM pour les visites techniques approfondies qui doivent être réalisées tous les 2 ans. Le coût total de la prestation est de 2 600 €. D'autre part, si nécessaire, une mission de visite post-crue pourrait également être confiée au RTM au coup par coup.

Enfin, afin d'assurer le suivi et la surveillance, il conviendrait d'installer une pige juste en amont du pont, pour surveiller les niveaux comme indiqué dans l'étude de danger. Cette pige pourrait être installée par les ST (reste à préciser comment indiquer dessus les altitudes de référence).

2. Travaux Aménagement Voirie

3 devis SRM :

- Réseau Pluvial Font Sancte (les Claux) : 7 908,31 €TTC

Avis défavorable de la commission. Il a été convenu que les ST assureront la pose du PVC voirie et le remblaiement de la cunette. Il n'est pas prévu de prise en charge par la Commune des travaux d'enrobés.

- Aménagement place Imbert (Ste-Marie) : 7 800,60 €TTC

La commission demande de reporter ces travaux au programme 2015, sauf si la SRM peut faire un bi-couche.

- Réseau Pluvial angle rue de la Poste : 1 980,85 €TTC

Avis favorable de la commission.

+ *Raccordement pluvial*

La commission est informée que la vérification a été faite par le service PM à St-Marcellin, Ste-Marie et Ste-Catherine. Les courriers sont en cours de préparation.

Il est précisé que certains bâtiments communaux ne sont pas raccordés : caisse RM du TS de Ste-Marie, ancienne poste à Ste-Marie, chalet Chagnon, les écoles, le four banal à Ste-Catherine.

Remarque : Demande de pose d'une gouttière sur la descente de toit du refuge de Basse Rua côté terrasse

Avis de la commission :

Les courriers adressés aux riverains non raccordés de St-Marcellin et Ste-Marie doivent imposer un délai maximum d'un an pour le raccordement. Pour Ste-Marie, les travaux étant récents, adresser tout d'abord un courrier de principe.

Pour les bâtiments communaux, engager les demandes de devis pour des équipements à prévoir à l'automne 2014 ou au printemps 2015 (y compris pour ce qui concerne la demande du refuge de Basse Rua).

D'autre part, M. Mougenet informe la commission sur les problèmes d'évacuation des eaux de pluie sur la route du Forest vers chez M. Patrick Gauthier. Il faudrait curer le fossé et faire des renvois d'eau vers ce fossé.

3. Acquisition de Panneaux de Police

Suite à une réorganisation du plan de stationnement, des demandes de devis ont été faites.

2 devis reçus :

- Signature (Vitrolles) pour 5 214,48 €HT
- Lacroix (Avignon) pour 4 372,55 €HT, sans les flèches directionnelles

Il est donc proposé de valider la commande auprès de Signature.

Remarque sur marquage au sol : l'ARD ne peut pas intervenir rapidement. Par contre Proximark peut intervenir au 1^{er} septembre, pour un coût inférieur à l'ARD.

D'autre part, le service de PM demande s'il serait possible de prévoir des enrobés pour l'aménagement des places handicapés du point Show (estimé à environ 10 000 €TTC / En attente d'un devis).

Avis de la commission :

Confirmer la commande auprès de Signature pour les panneaux.

Confirmer la commande auprès de Proximark (4 839,55 €HT pour le marquage au sol. La réalisation des travaux sera phasée en 2 tranches : passages piétons et dents de reuqins en septembre 2014, le reste au printemps 2015.

Avis favorable pour les travaux enrobés (qui relèvent à priori du fonctionnement).

4. DIDAA l'Horizon

La commission est informée de l'avis favorable du contrôleur SAUR reçu. Il ne s'agit que d'un avis technique.

Cela ne vaut pas autorisation de réaliser les travaux, puisque ce projet implique plusieurs contraintes : foncier et forêt (parcelle communale soumise au régime forestier) et risque fort de glissement (étude géotechnique à faire).

5. Piste verte VTT

Suite à réunion sur le VTT en Mairie du 30 juillet dernier :

- Avis favorable ONF reçu
- Demande d'autorisations foncières faites
- Demandes de devis préparés pour les terrassements

Remarque : si accord, une Décision Modificative devra être prise, car l'enveloppe disponible en op°269 (sentiers pédestres et VTT) est seulement de 5 000 €TTC. Or, l'estimation pour les travaux de terrassement est de l'ordre de 30 000 €HT, à laquelle il faudrait ajouter la passerelle bois, soit une enveloppe globale de l'ordre de 50 000 €TTC.

Les devis reçus seront examinés lors d'une prochaine séance.

6. Questions diverses

6/a. Panneaux Escreins

Devis pour conception de deux panneaux, l'un sur les arbres remarquables, l'autre sur l'unité de conservation de l'épicéa (Floragenic) : 700 €TTC.

Pour mémoire, la prestation proposée par l'ONF s'élevait à 888,25 €HT (vu en commission du 30 06 2014).

Avis favorable de la commission.

6/b. Panneaux sentiers dans les villages

Demandes de devis pour mise à jour faites :

- Soit sur adhésif : 1 440 €HT
- Soit sur forez 1cm : 1 190 €HT
- Soit sur bâche : 750 €HT

Remarque : prévoir le déplacement de la cabine téléphonique du Monte Pente.

Avis de la commission :

L'impression sur adhésif est couteuse, et la mise en place est délicate. La solution bâche peut être intéressante, mais risque de déchirure.

Il conviendrait de demander d'autres devis pour du forez ou du dibond. M. Emmanuel BAROU, de par son expérience, se propose d'aider les services dans cette démarche.

Pour ce qui concerne le déplacement de la cabine téléphonique, faire une demande à Orange.

6/c. Vérification et la maintenance des dispositifs de protection incendie

Suite à consultation en MAPA, il est proposé de retenir EUROFEU services.

Avis favorable de la commission

6/d. Piscine

Actuellement, le chlore est stocké dans les toilettes. Il n'est pas possible d'aménager un espace adapté dans les locaux techniques en sous-sol.

Il est donc proposé d'acquérir un abri en bois de 3m2 qui serait installé à un angle des plages de la piscine.

De plus, le chlore étant une substance dangereuse, il faudrait que les agents communaux qui le manipulent disposent du matériel de protection nécessaire (masque, gants)

Avis de la commission :

Il est proposé de fermer l'appentis du chalet de la piscine pour y stocker les seaux de chlore.

Il convient d'acheter le matériel de protection nécessaire.

6/e. Appartement Chef PM

Devis pour l'installation d'une porte entre le couloir et la pièce à vivre (Jean-Pierre DOMINIQUE) : 241 €HT.

Avis favorable de la commission.

6/f. Devis CTS

Module de transmission sans fil, afin de faciliter l'utilisation de la salle hors projections cinématographiques (conférences...) : 464 €HT, hors main d'œuvre et déplacement.

Avis de la commission :

Il conviendrait tout d'abord d'avoir des précisions sur le dispositif proposé, et de solliciter l'avis des utilisateurs potentiels dans le cadre d'une prochaine réunion cinéma.

Voir également pour avoir éventuellement d'autres devis.

6/g. Réclamation Camping-car

Réclamation recueillie à l'OT le 24/07/2014.

Avis de la commission :

Concernant les problèmes de proximité camping-cars/tir à l'arc, il conviendrait à la fin de l'été que le DST voit sur site avec l'exploitant du Tir à l'Arc pour raboter la butte.

6/h. Stockage de terre

La commission s'interroge sur les possibilités d'intervenir pour limiter les dépôts de terre sauvage sur les propriétés privées, et plus généralement sur les stockages divers de matériaux ou matériel qui porte préjudice à la qualité du paysage, pourtant importante pour une station touristique.

6/i. Chicane

La commission souhaite savoir où en est le projet d'installation d'une chicane à titre expérimental en bas de la route de Ste-Catherine.

6/j. Travaux ste-marie

Relancer Inéo sur le lampadaire manquant dans le cadre des travaux 2013 à ste-marie.

Vu, le
Le Président,
Christophe RISOUL

Vu, le
Le Maire,
Jean Pierre BOULET